

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions prévues à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Madame la Ministre de l'Environnement a délivré l'autorisation à l'**ADMINISTRATION COMMUNAL DE BETTEMBOURG** (arrêté N° **3/22/0636** du **30 janvier 2023**) pour la modification du délai de mise en exploitation (3/22/0383) rue Marie-Thérèse 64, Bettembourg.

Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour.

Affichage : du **3 février 2023** au **15 mars 2023**

Bettembourg, le 31 janvier 2023

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins

**Damien NEY**  
Secrétaire Communal

**Laurent ZEIMET**  
Bourgmestre

